



Le CDG 35 est initiateur et partenaire de plusieurs types de dispositifs permettant de former des candidats aux métiers territoriaux : licences professionnelles et préparation aux missions des collectivités (Prémicol). Cette dernière, adaptée aux métiers de l'administration territoriale, est destinée à former les futurs agents assurant des missions temporaires.

MÉTIERS PRÉPARÉS

- ▶ **Assistant de service à la population** : assurer l'accueil de la population et traiter les demandes des habitants (état-civil, formalités administratives, urbanisme opérationnel, comptabilité d'exécution...).
- ▶ **Secrétaire de mairie** : apporter une expertise technique aux élus et organiser les dossiers de la commune (budget, urbanisme prévisionnel, développement local, marchés publics...).
- ▶ **Gestionnaire finances-comptabilité ou ressources humaines** : prendre en charge la gestion financière et comptable d'une collectivité (préparation budgétaire, suivi comptable du budget et des marchés publics) et/ou la gestion des ressources humaines.

DURÉE DE LA PRÉPARATION

- ▶ **Assistant de service à la population et gestionnaire** : 2 mois.
- ▶ **Secrétaire de mairie** : 3 mois.

FORMATION EN ALTERNANCE

- ▶ Les **modules théoriques** sont dispensés par des professionnels territoriaux (état-civil, élections, formalités administratives, comptabilité, finances locales, conseil municipal, urbanisme, statut, salaire, marchés publics...).
- ▶ Les **stages pratiques** sont réalisés dans une collectivité territoriale et proposés par le CDG 35.

DÉBOUCHÉS APRÈS PRÉMICOL

- ▶ A l'issue de la formation, les stagiaires sont intégrés en tant qu'agents itinérants au sein du service et affectés sur des missions temporaires dans les collectivités territoriales du département d'Ille-et-Vilaine.
- ▶ Chaque année, **plus de 80 agents** quittent les missions temporaires pour un emploi définitif en collectivité.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- ▶ Les candidats doivent être titulaires d'un **bac + 2 à bac + 5** dans un domaine administratif, juridique, comptable ou de gestion.
- ▶ Intérêt pour le **service public** et les **collectivités locales**.
- ▶ **Mobilité géographique** sur le département d'Ille-et-Vilaine, **disponibilité** et **capacités d'adaptation**.

Un partenariat avec Pôle Emploi permet aux candidats le maintien de leur indemnisation pendant la durée du stage.

COMMENT POSTULER À PRÉMICOL ?

- ▶ Recrutements en **janvier** et **août** chaque année.
- ▶ Dates de recrutement disponibles sur le site du CDG 35 avant chaque session.
- ▶ Pendant la période de candidature, déposez en ligne **CV et lettre de motivation**.
- ▶ Pré-sélection sur dossier et entretien.

> **Pour postuler, déposez votre candidature sur le site www.cdg35.fr**

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet Postulez / Formations /
Préparation aux missions des collectivités (PRÉMICOL) /
Cliquer sur l'étiquette "espace candidature".